

FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **61 049 831 DT**, un actif net de **60 070 037 DT** et un résultat bénéficiaire de **7 293 050 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN**Exercice clos le 31 décembre 2024****Unité : Dinar**

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		50 706 023	48 153 793
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		9 495 588	8 231 307
	AC1	60 201 611	56 385 100
PLACEMENTS MONETAIRES ET			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	AC2	848 221	774 659
TOTAL ACTIF		61 049 831	57 159 760
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	956 215	77 850
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	23 580	22 836
TOTAL PASSIF		979 794	100 686
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	59 247 847	55 305 894
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	822 190	1 753 180
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		0	0
ANTERIEURS			
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		822 190	1 753 180
TOTAL ACTIF NET		60 070 037	57 059 074
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		61 049 831	57 159 760

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2024

Unité : Dinar

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		2 591 754	2 436 244
DIVIDENDES	PR1 (a)	2 181 652	2 028 394
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	410 102	407 850
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	51 218	37 885
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		2 642 973	2 474 130
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	1 698 938	772 082
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		944 034	1 702 048
AUTRES CHARGES	CH2	76 424	72 414
RESULTAT D'EXPLOITATION		867 610	1 629 634
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 420	123 546
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		822 190	1 753 180
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		45 420	-123 546
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		6 437 652	2 359 367
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		25 401	-823 228
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-37 613	-18 492
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 293 050	3 147 280

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 293 050	3 147 280
RESULTAT D'EXPLOITATION	867 610	1 629 634
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	6 437 652	2 359 367
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	25 401	-823 228
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-37 613	-18 492
SOUSCRIPTION	33 082 306	27 673 819
CAPITAL	31 349 015	25 951 766
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	282 409	455 130
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 450 881	1 266 924
RACHAT	-37 364 393	-26 574 866
CAPITAL	-35 249 972	-25 158 264
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-494 524	-297 906
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1 619 897	-1 118 697
DROITS DE SORTIE	0	0
	3 010 963	4 246 233
Actif net		
DEBUT DE L'EXERCICE	57 059 074	52 812 844
FIN DE L'EXERCICE	60 070 037	57 059 074
Nombre de part		
DEBUT DE L'EXERCICE	2 248 385	2 214 083
FIN DE L'EXERCICE	2 089 797	2 248 385
VALEUR LIQUIDATIVE	28,744	25,378
TAUX DE RENDEMENT	13,266%	6,391%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT**AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>		<u>Nombre de titres</u>	<u>Cout d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	19 799	735 194	714 506	1,17%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 170	2 123 042	2 578 989	4,22%
TN0001800457	BIAT	51 428	2 765 323	4 822 866	7,90%
TN0001800457	BIAT DA 2024- 1/7	4	31	67	0,00%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 300 000	2 632 893	2 798 900	4,58%
TN0007550015	CITY CARS	71 944	802 340	906 638	1,49%
TN0007670011	DELICE HOLDING	214 573	2 846 616	3 489 601	5,72%
TN0007510019	LAND`OR	204 434	1 697 938	2 122 025	3,48%
TN0001000108	MONOPRIX	8 311	45 711	29 504	0,05%
TN0007620016	MPBS	181 972	757 386	2 255 907	3,70%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	486 951	3 861 334	4 531 079	7,42%
TN0007610017	SAH LILAS	516 212	4 432 776	5 222 517	8,55%
TN0001100254	SFBT	309 497	4 130 998	3 606 259	5,91%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	131 718	2 181 749	1 802 824	2,95%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	4	11	9	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	300 000	2 103 654	3 807 600	6,24%
TN0006060016	STAR	30 128	4 332 791	5 362 784	8,78%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TN0007270010	TPR	682 388	3 126 719	4 314 057	7,07%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	38 203	394 533	353 378	0,58%
TN0007380017	TUNIS RE	70 209	479 050	575 714	0,94%
TN0007720014	UNIMED	200 000	1 599 588	1 410 800	2,31%
Total actions et droits rattachés			43 001 224	50 706 024	83,06%
B-Obligations et valeurs assimilées					
Bons de trésor assimilables					
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 077 614	3,40%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 421	2 092 894	2 466 788	4,04%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 200	1 094 450	1 234 493	2,02%
XXXXXXXXXXXX	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 396 205	2,29%
TN0008000812	BTA 9,89% 13 JUIN 2033	2 300	2 308 280	2 320 487	3,80%
Total Bons de trésor assimilables			8 843 324	9 495 587	15,55%
Total portefeuille-titres			51 844 548	60 201 611	98,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	8 839 978
Bons du trésor Assimilables	2 308 280
Total	11 148 258

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	12 579 031	0	12 601 810	22 779
Bons du trésor Assimilables	1 137 378	0	1 140 000	2 622
Total	13 716 409		13 741 810	25 401

AC 2 : DISPONIBILITES

	31/12/2024	31/12/2023
Amen Bank Pasteur	1 379 740	2 346 581
Souscription à encaisser	309 029	0
Liquidation émissions/rachats	0	-678 787
Achats de titres à régler	-857 710	-906 029
Intérêts courus sur dépôt à vue	21 451	16 117
R/S à opérer sur dépôt à vue	-4 290	-3 223
	848 221	774 659

PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire à payer	12 851	11 876
Rémunération du distributeur à payer	59 213	54 720
Rémunération du dépositaire à payer	11 343	11 254
Commission de performance à payer	872 808	0
	956 215	77 850

PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	18 431	18 078
Redevance CMF	5 149	4 758
Autres		
	23 580	22 836

Capital du : 02/01/2024

Montant :	55 305 894,000
Nombre de titres :	2 248 385,000
Nombre d'actionnaires :	5 560

Souscriptions réalisées :

Montant :	31 349 015,304
Nombre de titres émis :	1 274 451
Nombre d'actionnaires nouveaux :	452

Rachats effectués :

Montant :	35 249 971,58
Nombre de titres rachetés :	1 433 039
Nombre d'actionnaires sortants :	1 900

Capital au : 01/01/2025

Montant :	59 247 846,799
Nombre de titres :	2 089 797
Nombre d'actionnaires :	4 112

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-37 613,008
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 437 651,775
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	25 401,182
Résultat de l'exercice antérieur	1 753 179,731
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-123 595,369
Régularisations des sommes non capitalisables	-212 115,315

CP 2 : Sommes capitalisables

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	867 610	1 629 634
Régularisation du résultat d'exploitation	-45 420	123 546
	822 190	1 753 180

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT**PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	31/12/2024	31/12/2023
Dividende SAH LILAS	150 175	156 247
Dividende BIAT	313 728	288 011
Dividende EURO-CYCLES	0	45 740
Dividende SFBT	204 478	177 600
Dividende ATTIJARI BANK	286 052	128 000
Dividende UIB	82 025	60 000
Dividende TELNET HOLDING	250	114 802
Dividende ONE TECH HOLDING	135 000	97 354
Dividende UNIMED	0	70 350
Dividende TPR	281 018	180 450
Dividende DELICE HOLDING	107 253	55 567
Dividende SOTUVER	165 000	129 797
Dividende TUNINVEST-SICAR	0	19 102
Dividende STAR	189 564	186 600
Dividende MPBS	36 394	36 590
Dividende TUNIS RE	31 594	36 372
Dividende SMART TUNISIE	123 465	158 848
Dividende CITY CARS	55 723	75 000
Dividende ASSURANCE MAGHREBI	0	11 966
Dividende TUNIVEST SICAR	19 102	0
Dividende MONOPRIX	831	0
	2 181 652	2 028 394

PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt sur BTA	410 102	407 850
	410 102	407 850

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt sur dépôts à vue	51 218	37 885
	51 218	37 885

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du gestionnaire	144 336	134 684
Rémunérations du gestionnaire commission de performance	872 808	0
Rémunération du distributeur	663 945	619 548
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	1 698 938	772 082

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	57 683	53 861
Honoraires du commissaire aux comptes	18 431	18 078
Autres frais	310	475
	76 424	72 414

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	1,265	1,100	1,073	0,882	0,506
Charges de gestion des placements	-0,813	-0,343	-0,328	-0,321	-0,319
Revenus net des placements	0,452	0,757	0,744	0,561	0,187
Autres produits	0,000	0,000	-	-	-
Autres charges	-0,037	-0,032	-0,032	-0,029	-0,029
Résultat d'exploitation (1)	0,415	0,725	0,713	0,532	0,158
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,022	0,055	0,008	0,087	-0,008
Sommes capitalisable de l'exercice	0,393	0,780	0,720	0,619	0,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,081	1,049	0,130	0,082	-0,794
Frais de négociation de titres	-0,018	-0,008	-0,049	-0,041	-0,025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,012	-0,366	0,141	0,249	-0,007
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,075	0,675	0,222	0,290	-0,826
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,490	1,400	0,934	0,822	0,668
Résultat non capitalisable de l'exercice	3,075	0,675	0,222	0,290	-0,826
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,102	0,070	-0,077	0,086	0,020
Sommes non capitalisables de l'exercice	2,973	0,745	0,144	-0,375	-0,806
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	28,744	25,378	23,853	22,988	21,994

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,945%	1,430%	1,440%	1,450%	1,440%
Autres charges / actif net moyen	0,132%	0,130%	0,140%	0,130%	0,130%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,425%	3,260%	3,150%	2,400%	0,710%
Actif net moyen	57 688 602	53 852 362	50 634 845	45 485 584	41 865 268

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, ayant remplacé TUNISIE VALEURS à partir du 24/12/2021.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% (HT) calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.